

# Bologne et le financement de l'enseignement

Position du Conseil fédéral de la FEF, mardi 17 décembre 2002

## **1) Caractère public de l'enseignement**

### **a) L'enseignement : un service public à financer à la hauteur de ses besoins**

La FEF se bat depuis des années pour la démocratisation de l'enseignement. Ceci implique un service public en charge de l'éducation, qui garantirait un enseignement varié, critique, etc. mais surtout accessible à l'ensemble des citoyens.

Certes, le contexte belgo-belge est particulier dans la mesure où un enseignement organisé par les pouvoirs publics coexiste avec un enseignement subventionné mais pas organisé par ceux-ci. Les sensibilités sur la question scolaire étant ce qu'elles sont, il n'est pas opportun que la FEF remette aujourd'hui en question l'existence des différents réseaux d'enseignement. Dans ce cadre comme dans un autre, la Communauté française doit assurer un financement décent pour le service public organique ou fonctionnel que constitue l'enseignement.

### **b) Contrer l'immixtion du privé dans l'enseignement**

Alors que l'on se situe dans un contexte d'offensive généralisée du privé sur public, il convient d'être extrêmement prudent quant au sort qui sera réservé à l'éducation. La menace du démantèlement de l'enseignement en tant que service public est bien réelle. Que ce soit via l'Accord Général sur le Commerce des Services ou via d'autres modalités, il existe un risque de privatisation progressive de l'enseignement.

Plus insidieuse, la « marchandisation » de l'enseignement est une autre dérive mise en exergue depuis un certain temps par la FEF. Elle est définie R. Petrella comme un « assujettissement à des logiques marchandes ». De fait, des termes comme rentabilité, compétitivité ou (plus inventif) « surpétition » sont désormais utilisés à foison dans un domaine comme l'enseignement. Celui-ci rentrant par là de plain-pied, au même titre que d'autres services publics, dans une logique de marché.

La FEF prône un secteur public fort au service de la collectivité. Plus qu'un refus obstiné de céder devant le « tout au privé », il s'agit de défendre un choix de société.

## **2) Coût social des réformes liées au processus de Bologne**

### **a) Quel financement pour la cinquième année ?**

La structuration des deux premiers cycles de l'enseignement supérieur en trois

années pour le premier et deux pour le second semble être devenue pour différents acteurs de la Communauté française le principal enjeu de la mise en concordance des systèmes d'enseignement supérieur en Europe. Plus qu'une hypothèse de travail, le « 3+2 » apparaît aujourd'hui, (surtout dans le chef des recteurs !) un postulat inéluctable sous peine d'entrave à la mobilité. La FEF émet des réserves quant au bien-fondé de sa généralisation.

Si le rallongement des études en tant que tel constitue un eugénisme social pour les étudiants qui devraient assumer tous les coûts liés au rajout d'une année supplémentaire, le manque cruel de justification pédagogique à sa généralisation constitue une offense au bon sens. Cela sans compter le problème du financement de cette cinquième année par les pouvoirs publics.

En effet, dans l'état actuel des finances de la Communauté française, il paraît impossible qu'elle puisse supporter le coût de la généralisation du 3+2. Dès lors, qui financerait cette année supplémentaire ? Différentes hypothèses se présentent..

Tout d'abord, la moins dangereuse serait d'obtenir un réel refinancement de la Communauté, qui permette l'organisation d'une année en plus. Mais dans ce cas, étant donné les besoins criants de certains autres secteurs de la Communauté française, il semblerait peu pertinent d'affecter des fonds à une réforme dont la nécessité est loin d'être établie.

Une première piste alternative consiste à miser sur l'apport de fonds privés, avec tout ce que cela implique comme dérives condamnables.

Enfin, un autre moyen de « refinancement » réside dans la restriction du nombre des étudiants finançables, par des mesures restreignant l'accès.

### **b) Pallier la carence financière par l'instauration de modalités sélectives pseudo-pédagogiques**

Ceux qui présentent le processus de Bologne comme étant une opportunité

unique à saisir, en profitent généralement pour proposer des innovations pédagogiques audacieuses. La FEF qui a toujours été demandeuse d'un réel débat sur la lutte contre l'échec ne peut que se réjouir de cet intérêt soudain de différents acteurs pour la pédagogie. Toutefois, dans l'optique du rajout d'une cinquième année avec maintien de l'actuel financement, certaines propositions sont inquiétantes.

Tout d'abord, l'année propédeutique (ou candi polyvalente), sorte d'année fourre-tout visant à remettre à niveau les étudiants fraîchement sortis du secondaire. Quand on sait le caractère dual de celui-ci, comment nier qu'il s'agirait là d'un simple mécanisme de sélection sociale !

Dans le même ordre d'idée, le système majeure/mineure constitue une des propositions les plus innovantes en matière de pédagogie et d'ouverture. Néanmoins, une des applications perverses de ce système serait la réorientation « conseillée ! » de certains étudiants. La relégation dans une sous-filière quelconque pour les élèves « moins doués » sera une des conséquences de la mise en œuvre de cette réforme, ce qui sera évidemment plus simple et moins cher que de travailler à promouvoir leur réussite dans ce qu'ils ont choisi et veulent faire.

Enfin, la FEF ne peut que se réjouir du fait que les modules capitalisables soient remis au goût du jour. Même ou surtout si, dans le cadre actuel, leur application pourrait être problématique.

Dernière soi-disant innovation à caractère pédagogique, qui n'est pas directement liée à Bologne, mais qui est l'une des idées le plus en vue du moment : le BAC. Pour la FEF, les choses sont claires, il n'est pas question d'accepter un mécanisme de sélection à la fin du secondaire, ni au début du supérieur. Il s'agit d'une position de principe catégorique.

### **3) Vers un financement européen de l'enseignement supérieur ?**

#### **a) Les dangers d'un transfert de compétences au niveau supranational**

Au vue des carences financières de la Communauté française, il est tentant d'aller chercher des fonds publics ailleurs. Dans le contexte d'eupéanisation de l'enseignement, il est logique que les regards se tournent vers l'Europe.

Néanmoins, au vu de la politique essentiellement marchande menée par certaines institutions européennes (principalement la Commission), il semble peu judicieux de prôner un transfert, même restreint, des compétences liées à l'enseignement vers ces instances (l'obtention d'un financement semblant irrémédiablement lié à un transfert de compétences).

Cela ne pourra être envisagé véritablement qu'à partir du moment où des préoccupations autres qu'économiques seront vraiment relayées au sein de ces structures.

## **b) Compensation à la mobilité**

La FEF appelle à la création d'un « fond de compensation à la mobilité étudiante ». Celui-ci serait alimenté par un apport financier de tous les états membres de l'Union et redistribué à certains pays en fonction de l'accueil des étudiants issus d'autres pays de l'U.E. Cela dans le but de soutenir les pays qui développent une politique moins restrictive en matière d'accès à l'enseignement.